

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE DE PICARDIE

En exécution d'un arrêté de Mme la Préfète de la région Picardie, il sera procédé sur l'ensemble du territoire de la région Picardie à une enquête publique relative au projet de schéma régional de cohérence écologique de Picardie, dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

Cette enquête sera ouverte du 15 juin 2015 au 15 juillet 2015 inclus sauf jours fériés, dans les lieux suivants :

- la préfecture de la région Picardie, et les préfectures de l'Aisne et de l'Oise,
- les mairies de chefs lieux d'arrondissement de Picardie (Abbeville, Amiens, Beauvais, Château-Thierry, Clermont de l'Oise, Compiègne, Laon, Montdidier, Péronne, Saint-Quentin, Senlis, Soissons, Vervins).

Pendant la durée de cette enquête, un exemplaire du dossier, comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé dans chacun des lieux d'enquête où le public pourra en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public. Il y sera également déposé un registre d'enquête sur lequel le public pourra présenter ses observations.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article R.123-9 du code de l'environnement, dès publication de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie (DREAL) sise 56, rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à disposition sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées au Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, par voie postale : 56, rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la région Picardie, 51, rue de la République 80000 AMIENS où les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête, pendant la durée de l'enquête.

L'enquête publique sera conduite par la commission d'enquête ainsi constituée :

Le Président : M. Patrick JAYET, commandant de police, officier de police judiciaire (ER)	
Les membres titulaires : M. Albert BECARD, principal de collège (ER), M. Alain DEMARQUET, cadre honoraire de la SNCF (ER), M. Jean-Pierre HOT, agronome pédologue (ER), Mme Denise LECOCQ, inspecteur des impôts (ER), M. Pierre DENDIEVEL, responsable d'audit et de l'administration sociale (ER), M. Jackie TRANCART, ingénieur informaticien (ER)	Les membres suppléants : M Jean-Claude HELY, responsable de logistique opérationnelle (ER), M. Jean-Marc LE GOUELLEC, professeur de techniques industrielles (ER)

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les lieux d'enquête, aux dates et heures suivantes :

à la mairie d'Abbeville : lundi 15 juin 2015 de 15h à 18h, mercredi 24 juin 2015 de 9h à 12h, mardi 7 juillet 2015 de 15h à 18h, mercredi 15 juillet 2015 de 9h à 12h,	à la mairie d'Amiens : lundi 15 juin 2015 de 9h à 12h, mardi 30 juin 2015 de 15h à 18h, jeudi 9 juillet 2015 de 15h à 18h, mercredi 15 juillet 2015 de 9h à 12h,	à la mairie de Beauvais lundi 15 juin 2015 de 9h à 12h, mercredi 24 juin 2015 de 15h à 18h, mardi 30 juin 2015 de 9h à 12h, mercredi 15 juillet 2015 de 15h à 18h,
à la mairie de Château-Thierry : lundi 15 juin 2015 de 15h à 18h, samedi 27 juin 2015 de 9h à 12h, lundi 6 juillet 2015 de 15h à 18h, mercredi 15 juillet 2015 de 15h à 18h	à la mairie de Clermont de l'Oise : lundi 15 juin 2015 de 14h30 à 17h30, jeudi 25 juin 2015 de 9h à 12h, vendredi 3 juillet 2015 de 14h30 à 17h30, samedi 11 juillet 2015 de 9h à 12h	à la mairie de Compiègne : lundi 15 juin 2015 de 9h à 12h, samedi 27 juin 2015 de 9h à 12h, lundi 6 juillet 2015 de 14h à 17h, mercredi 15 juillet 2015 de 14h à 17h
à la mairie de Laon lundi 15 juin 2015 de 9h à 12h, samedi 20 juin 2015 de 9h à 12h, jeudi 25 juin 2015 de 9h à 12h, mardi 7 juillet 2015 de 15h à 18h,	à la mairie de Montdidier : lundi 15 juin 2015 de 9h à 12h, mercredi 24 juin 2015 de 15h à 18h, mardi 7 juillet 2015 de 9h à 12h, mercredi 15 juillet 2015 de 15h à 18h	à la mairie de Péronne : lundi 15 juin 2015 de 15h à 18h, mardi 30 juin 2015 de 9h à 12h, jeudi 9 juillet 2015 de 9h à 12h, mercredi 15 juillet 2015 de 15h à 18h
à la mairie de Saint-Quentin lundi 15 juin 2015 de 14h30 à 17h30, samedi 27 juin 2015 de 9h à 12h, mardi 7 juillet 2015 de 9h à 12h, mercredi 15 juillet 2015 de 14h30 à 17h30	à la mairie de Senlis : lundi 15 juin 2015 de 14h à 17h, vendredi 26 juin 2015 de 14h à 17h, samedi 4 juillet 2015 de 9h à 12h, mercredi 15 juillet 2015 de 9h à 12h	à la mairie de Soissons : mardi 16 juin 2015 de 15h à 18h, vendredi 26 juin 2015 de 15h à 18h, samedi 11 juillet 2015, de 9h à 12h, mercredi 15 juillet 2015 de 9h à 12h,
à la mairie de Vervins : mardi 16 juin 2015 de 15h à 18h, mercredi 24 juin 2015 de 15h à 18h, samedi 4 juillet 2015 de 9h à 12h, mercredi 15 juillet 2015 de 15h à 18h		

À l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de schéma régional de cohérence écologique.

Le président de la commission d'enquête transmettra à la Préfète de la région Picardie le dossier soumis à enquête du siège de l'enquête, accompagné des registres d'enquête ainsi que le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, la Préfète de région Picardie adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, aux organismes désignés lieux d'enquête publique listées ci-dessus, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. De même, ces documents seront consultables ou communicables sur le site internet de la préfecture de la région Picardie.

Éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, le projet de schéma régional de cohérence écologique sera soumis à délibération du Conseil régional de Picardie et sera ensuite adopté par la Préfète de la région Picardie.

Fait à Amiens, le **28 MAI 2015**

La Préfète de région



Nicole KLEIN